

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 17 février 2023

DATE de convocation et d'affichage

10 février 2023

DATE de publication de la délibération

24 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoint ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.
M. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à M. QUENOUILLE Roger.
Mme BLANDIN Béatrice donne pouvoir à Mme MORIN-LOUVIGNY Isabelle.
M. BAZIN Denis donne pouvoir à M. DEHEEGER Vianney.
Mme GARÇON Isabelle donne procuration à M. Blaise TOUZARD

Secrétaire de séance : Mme Martine ARRIBARD a été désigné secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

N°170223-2 : Conventions de servitudes au profit de Mégalis Bretagne pour l'implantation d'armoires techniques – parcelles AB n°222, rue du Bas Champ et AD n°557, rue des Trente.

Monsieur Frédéric BIMBOT, expose à l'assemblée que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de TINTÉNIAC, et plus précisément de l'implantation d'armoires SRO (Sous-répartiteur Optique), le concessionnaire Mégalis Bretagne a adressé deux conventions de servitudes pour les secteurs suivants :

- rue du Bas Champ, sur la parcelle communale cadastrée section AB n°222 pour 5 m².
- Avenue des Trente, sur la parcelle communale cadastrée section AD n°557 pour 5 m².

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ces conventions de servitudes et d'autoriser le Maire ou son représentant à les signer.

Ceci étant exposé,

Vu le Code de l'énergie et, notamment, son article L323-2,

Vu Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2241-1 et L2122-21, R2333-105 et R2333-1 05-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L.2122-1 à L2122-4,

Vu les projets de conventions de servitudes adressés par Mégalis Bretagne pour la rue du Bas Champ (parcelle AB n°222) et l'Avenue des Trente (parcelle AD n°557) ;

Vu l'avis de la commission communale « Urbanisme – Habitat – Cadre de vie » élargie à la commission « infrastructures – voirie – travaux – déplacements – affaires agricoles » en date du 10 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

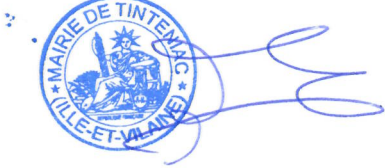

- **d'approuver la convention de servitude à intervenir avec Mégalis Bretagne pour l'installation d'une armoire technique rue du Bas Champ, sur la parcelle cadastrée section AB n°222.**

- **d'approuver la convention de servitude à intervenir avec l'installation d'une armoire technique Avenue des cadastrée section AD n°557.**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdits documents ainsi que tout document afférent à l'aboutissement de ces dossiers.**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
 Reçu en préfecture le 24/02/2023
 Affiché le
 ID : 035-213503378-20230217-DELIB170223_2-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Martine ARRIBARD
	

Acte certifié exécutoire
 Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 24 février 2023
 De sa publication sur le site Internet de la commune le 24 février 2023